

<http://larcenciel.be/spip.php?article558>



Citoyenneté énergétique

- UNE SEULE PLANETE - PLANETE VIVANTE -

Date de mise en ligne : vendredi 24 janvier 2014

Copyright © LARCENCIEL - site de Michel Simonis - Tous droits réservés

Les coopératives d'énergie renouvelable, une réponse citoyenne aux défis énergétiques.

La caractéristique principale des coopératives d'énergie renouvelable réside dans le fait que les consommateurs eux-mêmes sont propriétaires des unités de génération d'énergie et investissent dans celles-ci.

La présence de coopératives dans le secteur de l'énergie n'est pas neuve. En réalité, c'est la quasi-totalité des régions rurales des Etats-Unis, qui fut électrifiée grâce à des coopératives formées par les agriculteurs locaux, grâce à un programme d'électrification rurale lancé par le président Roosevelt dans les années 1930. Le concept américain de coopérative électrique rurale fut, par la suite, transposé dans plusieurs pays en voie de développement afin d'assurer l'électrification des zones isolées.

Depuis quelques années, plusieurs pays industrialisés, en particulier en Europe, connaissent une nouvelle vague d'émergence de coopératives d'énergie. Cependant, l'objectif premier, poursuivi par ces organisations, n'est plus l'électrification rurale, mais relève de motivations environnementales. En effet, ces initiatives cherchent essentiellement à consolider l'acceptation sociale des technologies de génération d'électricité basées sur les énergies renouvelables.

Contrairement au modèle historique de génération d'énergie, certaines technologies d'énergie renouvelable nécessitent l'installation d'unités de petite taille, géographiquement dispersées et localisées près des utilisateurs, voire même dans leur maison, comme c'est le cas pour les panneaux photovoltaïques. Ce modèle davantage décentralisé n'est pas sans conséquences pour les citoyens. Ainsi, les éoliennes, parce qu'elles sont implantées à proximité des zones résidentielles, peuvent parfois sembler intrusives et comporter certains impacts négatifs. On leur impute, par exemple, d'être sources de pollution visuelle et sonore ou d'engendrer des effets stroboscopiques gênants.

Le modèle coopératif propose aux citoyens de devenir eux-mêmes propriétaires des unités de génération installées dans leur commune. Les droits de propriété sont associés à deux caractéristiques fondamentales. Premièrement, les parts de capital donnent droit à des dividendes versés régulièrement, et les citoyens deviennent ainsi bénéficiaires directs des retombées économiques de la production d'énergie. Ensuite, les parts coopératives confèrent aux titulaires le droit de participer aux processus de prises de décision en leur octroyant une voix au sein de l'assemblée générale de l'organisation. Ce n'est pas tout, puisque ces deux caractéristiques sont opérées au sein du modèle coopératif, selon des modalités particulières. Ainsi, le dividende distribué aux associés est généralement limité, et les décisions sont prises selon la règle 'une personne-une voix', ce qui garantit, dans une certaine mesure, la poursuite d'objectifs autres que la maximisation du profit couplée à un fonctionnement démocratique, et confère, du même coup, un capital 'confiance' aux coopératives.

Or, la confiance ainsi que la perception de justice, tant sur le plan de la redistribution des bénéfices et des inconvénients que sur celui de l'implication dans les prises de décision, s'avèrent des facteurs essentiels concourant à l'acceptabilité sociale des technologies d'énergie renouvelable. Mais au-delà d'un simple consentement passif, les coopératives offrent, en outre, l'opportunité aux citoyens de s'engager activement dans la production d'énergie, et pourraient ainsi contribuer à la construction d'une '**citoyenneté énergétique**' caractérisée par une conscience environnementale accrue et un engagement citoyen plus important dans les problématiques énergétiques.

Thomas Bauwens Doctorant-chercheur au Centre d'Economie sociale HEC-Ecole de Gestion de l'université de Liège

Thomas.bauwens.chez.ulg.ac.be

Publié par Anne **MASSET** le samedi 19 octobre 2013 dans LLB.

[LIRE L'ARTICLE >>](#)

Post-scriptum :

Éoliennes citoyennes

Les différentes coopératives d'énergies renouvelables en Belgique revendiquent **35.000** COOPÉRATEURS.

La fédération Rescoop regroupe 7 coopératives d'énergies renouvelables, et principalement éoliennes. Elles ont en commun de porter des projets 'éoliens participatifs' qui voient plusieurs citoyens d'une commune, souvent rurale, s'associer pour acquérir ensemble une ou plusieurs éoliennes, et produire ainsi tout ou partie de leur énergie eux-mêmes. Les bénéfices générés par l'exploitation des éoliennes peuvent être soit versés sous forme de dividendes aux coopérateurs, soit investis par la coopérative dans l'extension du parc existant.

Outre le fait de devenir eux-mêmes propriétaires de leurs moyens de production d'énergie, les coopérateurs avancent comme avantage de bénéficier d'une énergie moins chère que celle vendue par les opérateurs privés. Le mouvement des 'éoliennes citoyennes' revendiquent, en outre, le droit des riverains à être directement associés aux projets d'implantation d'éoliennes dans Leur commune.

<http://www.lalibre.be/economie/libre-entreprise/le-citoyen-face-au-changement-climatique-5261ffa93570314ade9eb48b>